



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORRÈZE

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-211302100001 - Aff. BP2 2024-AR
Date de transmission : 09/08/2024
Date de réception préfecture : 09/08/2024

Standard Direction
05.55.20.69.40
Emploi-Concours - S.P.E.T
05.55.20.69.41

N° 2024-168

ARRÊTÉ fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade de REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} classe, au titre de l'avancement de grade (session 2024)

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CORRÈZE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-940 en date du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-II du décret n°2012-924 en date du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2018-114 du 16 février 2018 modifié, relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021, pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020, fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base Concours » ,

Vu l'arrêté n°2024-46 en date du 9 février 2024, portant ouverture et organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, au titre de l'avancement de grade et au titre de l'année 2024,

Vu le Schéma Régional de Coopération, de Mutualisation et de Spécialisation, approuvé par les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la Région Nouvelle Aquitaine,

Considérant que les dossiers de candidatures ont été déposés jusqu'au 18 avril 2024 inclus,

ARRETE

Accusé de réception en préfecture
019-281927244-20240808-AR_AAC_RP2_2024-AR
Date de télétransmission : 09/08/2024
Date de réception préfecture : 09/08/2024

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade de REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE, organisé pour l'année 2024 au titre de l'avancement de grade, sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves, est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du département de la CORREZE.

Fait à TULLE, le 8 août 2024

Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE.

Le Président du Centre de Gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES, 2 Cours Bugeaud – 87000 LIMOGES, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication
- Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Transmis le :

**Liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade de REDACTEUR
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2024**

(Avancement de grade)

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
18471	ANTOUNE Sandra Maryse Bernadette	
18469	ARRANGOIS Patrick	
18615	ARREGLE Sandrine	
18476	AUBISSE Lydie	née SALA
18517	AUROUX Sébastien	
18547	AUROY Valerie	née NICOT
18493	AUVIN Emilie	née PELLEFIGUES
18536	BAQUÉ Lucie	née LAFAURIE
18639	BARRAS Anne Nathalie	née CONTRERAS
18467	BEAUFORT Delphine	née PASQUIER
18518	BELLIVIER Sandra	née PETROCCHI
18485	BERGEON Albine Danielle Geraldine	née DUBOURG
18513	BLANCHON Noëlla	
18450	BOMME Céline	
18505	BORNAZEAU Maïté	née LE LANN
18509	BOSSUET-LAPRADE Sandra	née BOSSUET
18501	BOUIGEON Caroline	née GLADELLE
18495	BOUQUIER-LEYMARIE Christelle	née BOUQUIER
18520	BOURGEADE Catherine	née LIABOEUF
18519	BOURREAU Aurélie Georgette Marie	
18512	BOUTAUD DE LA COMBE Sandra	née BAUVIR
18553	BRINEAU Virginie Nicole	
18521	BRIQUET Caroline*	née MASSART
18457	BRUNAUD Marion	née DEGUINE
18562	BRUNET Marianne	née HAYET
18453	BUREL Sophie	née CHRZASZCZ
18599	CADORET Elen	
18502	CALOIN Julie	
18538	CAPONIGRO Othylie	née BOINON
18658	CARLIER Emeline	
18646	CASET Marie Laure	
18592	CHARDON Alix	
18561	CHAUMONT Laetitia	née ZUBRZYCKI
18487	CHOCAT Valérie Asye Gisèle	née ULKU
18446	CHOCHOY-VANDECRUX Stéphanie	née VANDECRUX

* candidat admis à concourir sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves.

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
18593	CIARAVELLA Josephine	
18600	CORLOUER Carole	
18522	COUDERT Virginie	
18544	DARBAT Damien Joseph	
18554	DARDILHAC Christelle	née CASSELLES
18541	DEAU Delphine	
18524	DELOMENIE Virginie	
18616	DELON Roselyne*	née GARANDEAU
18559	DEPIS Aurore Magalie	
18449	DEQUET Isabelle	née FOURRE
18565	DESCHAMPS Cécile	
18511	DESVIGNES Catherine	née SAUNOIS
18504	DIDIER Christine*	née VERA
18546	DOISNE Lisa Marie	
18454	DOS SANTOS MONTEIRO Tatiana	
18500	DUBROCA Nathalie	née MARTINEZ
18617	DUCHESNES Severine	née FILLATREAU
18601	DUFOUR Claire	
18484	DURAND Tania	née FERREIRA
18602	ELSENER Hélène Marie	
18525	ENault-BOUTET Claire Marie-Thérèse Marguerite	
18603	FAYOLLE Estelle	
18526	FELGINES Florence	
18564	FEYTIT Corinne	
18539	FLAQUIERE Céline Fanny	
18489	FONTES Céline Marguerite Fabienne	née BERNARD
18465	FOURNIER Cindy	
18550	FRADET Claire	née DEFLORENNE
18508	FREJOU Nathalie	née CORSET
18557	GALLAS Marie	née DELTOMBES
18542	GARCIA Emilie	née PATOU
18651	GAUTHIER Nancy	née BOUCHAUVEAU
18474	GENDRAUD Coralie	
18528	GIRAUD-PUIMERAT Fanny	née GIRAUD
18455	GOBERT Karine	née BOCQUILLON DANJOU
18543	GODARD Valérie Eliane Arlette	
18527	GOUIN Audrey	
18482	GRAFFOUILLERE Christelle	
18478	GROS Marie-Pierre Maud	
18552	GRUGET Delphine	née BRIZARD
18555	GUAMIS-YAHYA Melissa	née GUAMIS

* candidat admis à concourir sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves.

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
18618	GUENET Yolène	née LEGROS
18549	GUISSEZ Christelle	née AUBIGNAT
18604	GUYON ECHEZARRAGA Claire	née GUYON
18460	GUYOT Christine	née LABARRERE
18461	HALDIN Brigitte	
18479	HERRERIA Anne-Laure	née ROUILLARD
18545	HO Alicia Lyne	
18529	HOSTEINS Raphaëlle	née GALINDO
18507	HOUSSE Emilie	
18643	HYRONDELLE Valérie	
18591	JANNOT Stephanie	née RIBEIRO
18481	JEANTON CAILLOT Florence	née CAILLOT
18498	JOUANNEAUX Livia	née PETREUS
18458	LABAT Sébastien	
18777	LAFON Karine Laurence Françoise*	
18506	LAFOURCADE Caroline	née CORBEL
18645	LALUCE Fabien*	
18480	LAUBARD Pauline Sjofn Liliane	
18558	LAVAUD Valérie	
18530	LEFORT Gaëlle	
18563	LEMAITRE Stéphanie	
18463	LEONARD Jessica	
18567	LEURIDANT Anthony	
18459	LEYMARIE Fabienne	
18494	LINKE Benjamin	
18491	LIVENAIS Magali	
18619	MAGNAUD François	
18620	MAILLARD Fabienne	
18466	MALATERRE Isabelle	née ESPÉCEL
18462	MALECOT Maud	née CLAVE
18576	MALMARTEL Karine	
18496	MARCHAND Carine	
18570	MARCHAND-BOURAND Sophie Jeannine	née BOURAND
18477	MARRAUD DES GROTTES Émilie	née DEMONGEOT
18569	MARTIAL Sandrine	
18605	MAVEL Marie-Françoise	
18551	MIRANDA Rachel	
18531	MODARD Delphine	née DELEAGE
18490	MOKHTARI Mariam	
18475	MOLEN Stéphanie	née LALANNE
18510	MONTIL Sarah	née DUSSAUCHOY

* candidat admis à concourir sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves.

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
18574	MOREAU Carole	
18648	MORIN Christelle Valérie	
18573	NIAUCEL Bérangère	
18483	NOIRET Fabienne	née GHISSE
18447	ORSO-MANZONETTA Loren	
18464	PALAZE Marion	
18606	PATENOTTE Lydie	née GEHIN
18497	PAULIAT Margaux	
18472	PAYET Lysiane	née EGALON
18468	PELRAS Marion	née LAIDET
18650	PEYRACHE Catherine	née VISETT
18499	PIALAT Dominique	née LE GALL
18470	PIERRONNET Aude Marie	
18516	PIQUEMAL Valérie	
18621	POITOU Stéphanie	née BONHOMME
18560	PRADIER Angélique	
18503	PRAT Karine	
18532	PRINTINHAC Elodie	
18451	PUECHJEAN Marie	
18556	QUERIAUD Paméla	
18607	RALIRAVAKA Stéphanie	née JAMBUT
18515	RIDET Sylvie Dominique Stéphanie	
18575	RIGAL Christine Colette	
18533	RIGON Sophie	
18534	RMICHE Issam	
18649	ROBERT Bernadette Jany	
18641	ROBERT-HUTIN Jérôme	né ROBERT
18608	ROBIER Emeline	
18642	ROINARD Benoît Christophe	
18609	ROUIL David	
18622	ROULAUD Marie	
18610	ROUSSEL Alexandra	née HOLLARD
18566	ROUVIERE Ana Cristina	née PAEZ
18488	SAINTONGE Isabelle	
18623	SANGARIN Jennifer	
18611	SAPIN Lucie*	
18647	SAVEL Julien	
18535	SCHNEIDER Hélène Cécile	
18548	SCHNEIDER Olivier	
18514	SIMON Christiane Isabelle Denise	
18537	SIMONET Christelle	née MASSÉ

* candidat admis à concourir sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves.

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
18572	SIROKOS Emmanuelle	
18492	TABARLY Delphine	
18612	TCHA Poua Christine	née VANG
18473	TCHAO-AGO Floriane	née CARRILLO
18456	TOULLEC Anna	née ZAMORA
18568	UHARTEGARAY Elodie	
18640	VALERY Valentine*	née DESCHAUME
18540	VERGNE Marie Agnes	née FONFREYDE
18448	VEYLET Virginie	
18644	VIGNES Corinne Marie-Paule	née SPERRY
18571	VILLIERS Anabela	née DIAS LOPES

Nombre de candidats admis à concourir : 169